

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier en copropriété situé à **TOULON (Var) 90, Cours Lafayette**, cadastré Section CM N° 149, pour une superficie de 01 are 96 centiares, le lot :

N° 5 formant **UN APPARTEMENT** situé au deuxième niveau (1^{er} étage sur entresol) comprenant : Une entrée de 5,20 m², Un séjour avec kitchenette de 19,60 m², deux chambres respectivement de 12,40 m² et 10,60 m², une salle de bains avec water-closet de 6,90 m².

MISE A PRIX

TRENTE MILLE EUROS.....30 000,00 EUROS

Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Huissiers de Justice Associés à TOULON – le Mardi 4 Septembre 2018 de 14 Heures à 15 Heures.

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

CREANCIER POURSUIVANT

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € dont le siège social est sis 19, rue des Capucines 75001 – PARIS et le dont le numéro d'identification est le 542 029 848 RCS PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant et domiciliés de droit audit siège.

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier

MODE D'OCCUPATION

L'appartement est occupé mais l'huissier ayant dressé le procès-verbal descriptif ignore les conditions de cette occupation.

Les occupants n'ont pu être rencontrés sur place et le propriétaire se refuse à toute déclaration à leur sujet.

CHARGES ET TAXES

La taxe foncière est d'environ 450 €

La Taxe d'habitation est d'environ 200 €

SYNDIC

L'huissier ayant établi le procès-verbal descriptif n'a pu déterminer le syndic de l'immeuble.

ENVIRONNEMENT

L'appartement se situe dans un immeuble ancien et peu entretenu.

Les parties communes sont anciennes et en mauvais état.

Le Cours Lafayette est connu pour son marché et ses petits commerces de proximité.

Le Quartier est très animé.

Une grande partie de ce quartier est à cet endroit piétonnier de sorte que le stationnement est difficile hors parkings publics payants.

CONDITIONS POUR ENCHERIR

En cas de 1^{ère} adjudication, tout enchérisseur devra remettre préalablement à son avocat inscrit au Barreau de TOULON un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 €.

ENCHERES & MISE A PRIX

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de **TRENTE MILLE EUROS**

Ci**30 000,00 €**

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON où il a été déposé le 14 Septembre 2017 et a été enregistré sous le n° 17/00109 (*Greffe ouvert de 9 H à 11 H*).

A TOULON, le 18 Juillet 2018

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.